

Direction départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Laurent LAFARGUE
tél : 05 47 87 73 73

ddetspp-svspae@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 06/11/2023

N/Réf : SPAE/SR/EV/LL/MR/ IC2302310

Monsieur,

Vous avez procédé, le 17 octobre dernier, au téléversement sur le site du service public, d'un dossier de demande d'enregistrement pour l'ELEVAGE DU CHEVALIER GASCON, que vous exploitez au 175, chemin de Ramounicon, sur le territoire de la commune de DUHORT-BACHEN.

Le dépôt de ce dossier, consistant à la régulation de l'extension de votre élevage canin, établissement actuellement déclaré par récépissé du 15/11/2016 et dont l'effectif est passé de 49 à 80 chiens, répond, pour celle qui le concerne, à la prescription prévue par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 19/12/2022.

J'ai l'honneur de vous informer que nous accusons réception de ce dossier mais que les compléments d'information suivants doivent être apportés :

Pièces obligatoires du dossier :

- un plan au 1/25 000^{ème} doit être impérativement fourni dans le dossier (extrait carte IGN ou copie d'écran internet).

Situation géographique

- mention et distance du cours d'eau le plus proche de l'élevage ;
- mention et distances de la zone d'intérêt faunistique et floristique la plus proche de l'élevage chenil (ZNIEFF, Natura 2000...);
- mention du captage d'eau (forage) le plus proche de l'élevage.

Traitement des effluents :

- précision sur le mode d'alimentation en eau de l'élevage : réseau d'adduction ? forage ?
- estimation du volume annuel d'eaux usées produit par l'élevage ;
- contenance et emplacement (visualisation sur une carte) de la fosse septique ;
- capacité de stockage (en mois/années) de la fosse (si vidange par un prestataire) ;
- précision sur les modalités de rejet au milieu (si infiltration).

Monsieur LAGARDERE Alexandre
Elevage du Chevalier Gascon

175, chemin de Ramounicon
40800 DUHORT-BACHEN

DDETSPP des Landes
BP 90371 – 1 Place Saint-Louis
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 05 76 30
www.landes.gouv.fr

Traitement des déjections :

- précision sur la fréquence de ramassage et le devenir des crottes.

Eaux pluviales

- confirmation que les eaux pluviales et les eaux usées ont des réseaux séparatifs (présence de gouttières au-dessus des parcs d'ébats par exemple...).

Installations électriques

- engagement sur le respect de la vérification annuelle des installations électriques.

Moyens de lutte contre l'incendie

- justification que des moyens de lutte contre l'incendie sont présents (extincteur ? bouche d'incendie à proximité ?)

Odeurs

- mention des moyens mis en place pour limiter les nuisances olfactives (fréquence de nettoyage, gestion des crottes...).

Bruit

- mention des moyens mis en place pour limiter les nuisances auditives (présence de pare-vue ? nourrissage groupé à heure régulière ? colliers anti-aboiement ?...).

Déchets et cadavres

- justification de la présence, en cas de mortalité de chiots, d'un congélateur spécifique ;
- mode d'enlèvement des cadavres éventuels (équarrissage ? reprise par le vétérinaire ?) ;
- mode de gestion des autres déchets divers (déchets ménagers courants, emballages, sacs d'aliments, déchets vétérinaires...).

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que ce dossier ne peut pas, selon l'avis de l'inspection, être considéré complet ni recevable en l'état.

Il vous appartient ainsi d'apporter les compléments d'information demandés dans les plus brefs délais afin que puisse être enclenchée la phase de consultation du public et des communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
et par délégation
Le chef du service SV-SPAE

Signature ROUSSY

Copie à : Préfecture des Landes – Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale.